morges
VILLE DE MORGES

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 1er octobre 2014

N° 32 / 2011 - 2016

Présidence de M. Yvan Christinet

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
19 sont absents,
79 **sont présents**,
1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Dilan ALPDOGAN, Romain BLUM, André BUCHER, Anne-Françoise COSANDEY, Rosemary DE BELAY, Helder DE PINHO, Katharina DELLWO BAUER, Sacha FEHLMANN, Emmanuel GENTON, Anne JOMINI, Blaise JOTTERAND, Nicola LOFOCO, Valérie MERINO DE TIEDRA, Roland RUSSI, Cédric SCHOPFER.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Rémy DELALANDE, Olivier GOLAZ, François LLAVADOR, Jean NZIKOU.

L'ordre du jour a été transmis par courrier.

Mme Esther BURNAND demande que, par respect pour M. Eric Bauer, récemment disparu, le point 2 de l'ordre du jour soit renommé : « *Décès d'un Conseiller communal, membre de la Commission des finances et délégué au Conseil intercommunal de Police Région Morges et démission d'un Conseiller communal* ».

Le Président indique que le Bureau a fait son choix quant à l'intitulé de ce point en analogie avec ce qui s'est fait dans le passé dans un tel cas. Il déclare qu'il ne voit pas d'objection à cette demande.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014.

2. Décès d'un Conseiller communal, membre de la Commission des finances et délégué au Conseil intercommunal de Police Région Morges et démission d'un Conseiller communal.

3. Assermentation d'un Conseiller communal.

4. Communications du Bureau.

5. Communications de la Municipalité.

6. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

7. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale "Police Région Morges".

8. Nomination de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion Richard Bouvier "Pour une politique équitable du subventionnement de la culture". (SPI)

9. Préavis de la Municipalité :

   N° 30/10.14 Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subventions non déduites. (PLR)

10. Rapports de commissions :

    N° 16/10.14 Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord. Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

    N° 21/10.14 Demande d'un crédit de CHF 538'000.00, subside non déduit, pour la rénovation des fenêtres et des volets de l'immeuble place Saint-Louis 2;

    N° 25/10.14 Demande d'un crédit de CHF 296'000.00 TTC pour l'assainissement intérieur de la cuve de 630 m³ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens;

    N° 27/10.14 Arrêté d'imposition pour 2015.

11. Motion du Groupe SPI « Jean-Jacques Cart 9, pour ne pas tourner autour du pot ! » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

12. Motion du Groupe SPI « Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires »– Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

13. Interpellation Christine Dubochet « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud » – Réponse de la Municipalité.

14. Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique des bâtiments communaux » – Réponse de la Municipalité.

15. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

16. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

****

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014

2. Communications de la Municipalité

   N° 29/10.14 *Municipalité en corps*
   Objet : Municipalité en bref – octobre 2014

3. Préavis de la Municipalité

   N° 30/10.14 *Infrastructures, énergies et espaces publics*
   Objet : Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subventions non déduites.

4. Rapports de commissions

   N° 16/10.14 *Aménagement du territoire et développement durable*
   Objet: Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord. Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

   N° 21/10.14 *Direction du patrimoine*
   Objet: Demande d'un crédit de CHF 538'000.00, subside non déduit, pour la rénovation des fenêtres et des volets de l'immeuble place Saint-Louis 2;

   N° 25/10.14 *Infrastructures, énergies et espaces publics*
   Objet: Demande d'un crédit de CHF 296'000.00 TTC pour l'assainissement intérieur de la cuve de 630 m³ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens;

   N° 27/10.14 *Municipalité en corps*
   Objet: Arrêté d'imposition pour 2015.

5. Détermination de la Municipalité concernant la motion du Groupe SPI « Jean-Jacques Cart 9, pour ne pas tourner autour du pot ! »

6. Détermination de la Municipalité concernant la motion du Groupe SPI « Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires »

7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Christine Dubochet « Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud »

8. Réponse de la Municipalité à la question de M. Philippe Beck concernant le type et le nombre de conteneurs mis à disposition du public lors des Voiles Latines à Morges

9. Réponse de la Municipalité à la question de M. Philippe Deriaz concernant la soirée des gymnasiens du 27 juin 2014 sur les quais

****

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014

Le secrétaire annonce qu'en page 850, la dernière phrase du premier paragraphe de l'intervention de M. Jean-Bernard Thüler est modifiée ainsi : « L'augmentation de la subvention a tout de même été acceptée, *assortie d'*un amendement de l'Entente morgienne »

M. Lucien REY intervient à propos de la page 845 du procès-verbal et fait remarquer qu'il a voté contre le projet. Il demande au Président d'être plus attentif lors des votes. Aucune modification du procès-verbal n'est demandée.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Décès d'un Conseiller communal, membre de la Commission des finances et délégué au Conseil intercommunal de Police Région Morges et démission d'un Conseiller communal

En mémoire à M. Eric Bauer, qui nous a quittés récemment, **le Président** demande de respecter une minute de silence.

A la demande de Mme Katharina Dellwo Bauer, épouse de M. Bauer, **le Président** transmet le message suivant :

« J'aimerais remercier de tout cœur ceux qui ont soutenu ma famille et moi-même dans ce deuil. Monsieur le Président, Chères Conseillères communales et Chers Conseillers communaux, Chère Municipalité, je tiens à vous remercier de votre témoignage de sympathie. Votre présence et vos messages m'ont profondément touchée. Merci à tous ».

En date du 15 octobre le Président a reçu la lettre de démission de M. Giulio Zenoni dont il donne lecture.

Monsieur Eric Bauer est entré au Conseil en 2003. Il a participé à 30 commissions, dont 10 présidences. Il a été membre de la Commission des finances depuis fin 2003. Il a présidé cette commission en 2007-2008. Il a également été membre de la Commission de gestion 2003. Depuis 2012, il était délégué au Conseil intercommunal de la PRM.

Monsieur Giulio Zenoni est entré au Conseil en 1970, avec une brève pause entre 2011 et 2013. Il a participé à 90 commissions et en a présidé 6. Il a été 3 fois membre de la Commission de gestion, dont la première fois en 1976.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 23 septembre 2014, le Bureau a élu M. Raymond LAEDERACH de la liste des viennent-ensuite du Groupe des Libéraux, Radicaux et Verts'Libéraux (PLR), en remplacement de M. Giulio Zenoni, démissionnaire.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier-suppléant devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce 4 communications.

Suite aux problèmes rencontrés avec les badges d'accès à l'Hôtel-de-Ville, voici l'information que le Bureau a reçue du Service informatique : le badge est activé pour 30 jours. Passé ce délai, il est nécessaire de le réactiver en le passant devant un lecteur « connecté » (gris), comme celui se trouvant à la porte principale de l'Hôtel-de-Ville. Tant que le badge n'a pas été réactivé, les portes munies d'un lecteur « déconnecté » (noir) ne peuvent plus être ouvertes.

Le Président rappelle que les présidents de commission doivent demander, de leur propre initiative, un préavis à la Commission des finances dans les cas prévus par l'article 49c du Règlement du Conseil communal qui stipule que la Commission des finances doit être consultée pour tous les investissements de plus de CHF 500'000.00 et pour toutes les charges d'exploitation annuelles de plus de CHF 50'000.00.

Le Président annonce le résultat des votations du dimanche 28 septembre. L'objet sur la TVA dans la restauration a été refusé à 71.3% et l'objet sur la caisse publique a été accepté à 57.6%. Le taux de participation s'est établi à 54.42% des votants.

Une candidature pour le poste de secrétaire suppléant est parvenue récemment. Le Bureau examinera cette candidature et tiendra le Conseil au courant de la suite donnée.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce qu'en plus des 2 communications écrites, la Municipalité présentera 3 communications orales.

M. le Municipal Daniel BUACHE rappelle que le contrat de prestation est la variante qui a été retenue lors du dépôt du préavis pour la création de la PRM. Ce contrat a fait l'objet d'interrogations de la part de la Commission de gestion. Lors de sa visite, la préfète, Mme Arn, a déclaré qu'elle n'avait pas connaissance d'autres associations intercommunales fonctionnant sur ce mode et a invité la Municipalité à poser directement les questions au Service des Communes et du Logement. Le 9 septembre dernier, ledit service a conclu en ces termes :

« Il y a lieu de constater que les statuts de l'Association intercommunale Police Région Morges et son annexe prévoient deux formes de collaboration intercommunale différentes pour l'accomplissement de prestations supplémentaires. Les tâches optionnelles prévues dans l'Association de communes et le contrat de droit administratif. Il y a lieu d'en choisir une ».

Les éclaircissements qui ont été donnés nous ont permis de dire qu'il y a eu confusion dans l'intitulé des tâches demandées et qu'il y a lieu de distinguer les deux formes de collaboration, soit les tâches optionnelles et les tâches confiées par contrat de droit administratif.

En l'occurrence, des contrats de droit administratif ont été conclus pour des prestations qui vont au-delà des tâches générales de police. De plus, aucune commune membre n'a adhéré formellement aux tâches optionnelles mentionnées dans les statuts. S'agissant de contrats entre les Municipalités et le Comité directeur de la PRM, le contrôle des aspects relevant du contrat de droit administratif revient aux Commissions de gestion des Conseils communaux et généraux respectifs.

Ce nouveau fonctionnement entre le Conseil communal de Morges et le Conseil intercommunal de la PRM sera pleinement en fonction pour les comptes 2014, le processus budgétaire de l'Association de communes PRM s'étant achevé le 30 septembre 2014. Il a été proposé que son Conseil adopte le budget des tâches liées par contrat de droit administratif, sous réserve de l'acceptation du Conseil communal de Morges. Ainsi, le budget des tâches relevant du contrat de prestation sera dorénavant remis à la Commission des finances pour étude et rapport.

M. le Municipal Yves PACCAUD informe le Conseil communal que dans le cadre du PPA Prairie-Nord/L'Eglantine, la population sera consultée par le biais d'une démarche participative, le but étant le dialogue avec la population morgienne et plus directement les habitants voisins, pour définir au mieux l'aménagement des espaces publics.

Le lancement de cette démarche sera annoncé lors d'une conférence de presse qui aura lieu le 29 octobre 2014.

Une communication détaillée sera présentée lors du prochain Conseil communal et indiquera le contenu exact de la démarche.

M. le Municipal Eric ZUGER présente le budget 2015 qui présente un déficit, légèrement inférieur à celui de 2014, de CHF 1,3 million.

Au niveau des charges, il est à constater une augmentation des prestations et des projets. Il relève en premier lieu la mise en exploitation du centre de vie enfantine de Beausobre qui proposera 44 nouvelles places d'accueil, ainsi qu'une augmentation de la participation aux associations intercommunales ainsi qu'aux transports publics. Au niveau des projets, on peut relever Morges Gare-Sud, les infrastructures du Parc des Sports ainsi qu'un achat de parcelle.

En ce qui concerne les recettes, M. Züger constate une légère augmentation des recettes fiscales ainsi qu'une légère baisse des montants dus à la péréquation intercommunale et à la facture sociale. Par ailleurs, la diminution du montant payé à la facture sociale est supérieur à l'augmentation du montant payé à la péréquation intercommunale.
Un élément important est la fin de l'amortissement du complexe de Beausobre.

L'augmentation des charges est de CHF 1,3 million alors que celle des revenus est de CHF 2,2 millions.

L'augmentation de la capacité du centre de vie enfantine a engendré une augmentation de personnel ainsi que des biens, services et marchandises.

Au niveau des associations intercommunales, une forte augmentation est à noter au niveau de l'AJEMA. Celle-ci est due à l'ouverture de plusieurs structures dans le réseau. Une augmentation importante est également prévue pour l'ASIME, principalement justifiée par la mise en exploitation d'une nouvelle école avec salle de gymnastique à Colombier, ainsi que de nouvelles classes à Romanel-sur-Morges.

Pour les transports publics, l'augmentation est l'effet d'un rattrapage du paiement, probablement insuffisant, des années précédentes.

Les effectifs de police étant au complet, il n'y a plus de coûts de formation, ce qui entraîne une diminution des charges pour ce service.

Une hausse relativement importante des recettes fiscales des personnes physiques ainsi qu'une légère baisse au niveau des entreprises sont à relever. La valeur du point d'impôt est en augmentation par rapport à 2014

Les revenus du patrimoine sont en légère baisse, contrairement aux taxes, émoluments et produits de vente.

Les investissements du patrimoine administratif sont dans la moyenne des dernières années. Ceux du patrimoine financier devraient augmenter fortement

si la Ville fait l'acquisition d'une parcelle. Les négociations étant en cours, le prix définitif n'est pas encore connu.

L'autofinancement est en baisse à 23%. Toutefois, si on le compare aux investissements du patrimoine administratif, comme cela se faisait jusqu'en 2012, il représente 60%.

En conclusion, le déficit est en baisse de près d'un million par rapport à 2014.

M. Richard BOUVIER réagit à la communication concernant la PRM et souhaite remercier la Municipalité pour ses explications ainsi que la Commission de gestion qui a soulevé ce problème.

Si la situation est claire au niveau juridique, elle l'est moins au niveau pratique. Il rappelle qu'il est le représentant de Morges à la Commission de gestion de la PRM et il suggère d'organiser rapidement une séance avec des délégations de la Municipalité, du Comité directeur de la PRM, des Commissions de gestion et des finances de Morges et du Conseil intercommunal de la PRM pour trouver des solutions pragmatiques sur la répartition des rôles de chacun.

M. Bertrand GILLIARD revient sur la communication concernant les badges. Il demande s'il s'agit d'un problème technique ou d'une décision administrative et pourquoi il est nécessaire de devoir réactiver son badge tous les 30 jours.

M. le Syndic Vincent JAQUES a appris récemment le problème lié aux badges. La Municipalité n'a pas été saisie du problème et investiguera sur le sujet.

6. Nomination d'un membre à la Commission des finances

En remplacement de M. Eric Bauer, le Conseil communal doit nommer un nouveau membre à la Commission des finances.

Au nom du Groupe SPI, Mme Maria-Grazia Velini propose la candidature de M. Josef WEISSEN.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, M. WEISSEN est nommé tacitement.

7 Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale « Police Région Morges »

En remplacement de M. Eric Bauer, le Conseil communal doit nommer un nouveau délégué au Conseil intercommunal de la PRM.

Au nom du Groupe SPI, Mme Maria-Grazia Velini propose la candidature de M. Lucien REY.

Il n'y a pas d'autres propositions. Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, M. REY est nommé tacitement.

8. Nomination de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable du subventionnement de la culture »

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et Indépendants

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Laurent BEAUVERD	**Richard BOUVIER**	**Eric DECOSTERD**
Janine DEVAUD	**Lucie ROCHAT**	**Jean-Bernard THÜLER**
Maria-Grazia VELINI		

Les commissaires sont priés de se réunir au proscenium à l'issue de la séance pour fixer une date.

9. Préavis de la Municipalité

N° 30/10.14 Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subventions non déduites.

Présidence : Groupe des Libéraux, Radicaux et Verts'Libéraux

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Hugues BUSSLINGER	**Stéphane DEWARRAT**	**Pascal GEMPERLI**
Baptiste MULLER	**Roland RUSSI**	**Galina SPILLMANN**
Sylviane TRUDU		

A la demande de plusieurs Conseillers, les commissaires sont priés de se réunir pour choisir une nouvelle date, celle initialement prévue étant pendant les vacances scolaires.

10. Rapports de commissions

N° 16/10.14 *Aménagement du territoire et développement durable*
Objet: Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord. Rapport de **majorité** et rapport de **minorité**;

M. Christian HUGONNET, rapporteur de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. Josef WEISSEN, rapporteur de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. le Syndic Vincent JAQUES déclare que bien que cela ne soit pas la première fois que la Municipalité se retrouve confrontée à deux rapports, elle s'est longuement concertée sur la réponse à donner.

La Municipalité peut admettre que des informations incomplètes aient été données dans le préavis. Elle ne prétend d'ailleurs pas à l'exhaustivité lors de l'élaboration de documents. C'est pourquoi l'apport des commissaires permet d'améliorer et d'enrichir les documents pour permettre un débat de bonne qualité.

Dans cette situation, le problème réside dans le fait qu'il est sous-entendu, dans le rapport de majorité, que les informations n'ont pas été données lors des séances de commission.

La Municipalité n'est pas avare en informations et est prête à participer au nombre de commissions nécessaires pour que les commissaires possèdent tous les éléments qu'ils souhaitent obtenir. Elle ne souhaite pas laisser le Conseil voter sur des informations partielles et elle demande, en vertu de l'article 73 du Règlement du Conseil communal, l'ajournement de ce point à la prochaine séance.

Elle souhaite, en outre, organiser une réunion supplémentaire avec les commissaires afin que ceux-ci puissent obtenir toutes les informations souhaitées.

Plus d'un tiers des membres soutenant cette proposition, le point est ajourné à la prochaine séance

N° 21/10.14 *Direction du Patrimoine*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 538'000.00, subside non déduit, pour la rénovation des fenêtres et des volets de l'immeuble place Saint-Louis 2.

M. Laurent PELLEGRINO, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Au vote :

Les conclusions du préavis ainsi amendé sont acceptées à large majorité avec un avis contraire et une abstention

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500’000, subside non déduit, pour la rénovation des fenêtres, des volets et divers travaux d'entretien général de l'immeuble place Saint-Louis 2;
2. de dire que ce montant sera amorti, en général, en 20 ans, à raison de CHF 25’000 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 25/10.14 *Infrastructures, énergies et espaces publics*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 296'000.00 TTC pour l'assainissement intérieur de la cuve de 630 m³ du réservoir de Haute-Pierre à Echichens

M. Steven KUBLER, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Josef WEISSEN, en tant que commissaire, remercie toutes les personnes présentes lors de la commission pour leurs explications détaillées et encourage à soutenir les conclusions du préavis.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l’unanimité

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. d’accorder à la Municipalité un crédit de CHF 296'000.00 TTC pour l’assainissement intérieur de la cuve de 630 m3 du réservoir de Haute-Pierre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 14'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 27/10.14 *Municipalité en corps*
Objet : Arrêté d'imposition pour 2015.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, présidente de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité et une abstention

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.

11. Motion du Groupe SPI « Jean-Jacques Cart 9, pour ne pas tourner autour du pot ! » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

M. Bastien MONNEY remercie la Municipalité pour sa détermination, dont il a pris connaissance sans surprises. Il paraissait évident que le solde de la parcelle après travaux ne permettait pas la construction d'un nouveau bâtiment.

En revanche, la réalisation de ces logements deviendrait imaginable après la révision du PGA. Cette parcelle pourrait alors contenir de nouveaux logements ainsi que les infrastructures routières nécessaires.

L'objectif de la motion était double. Le remplacement des logements détruits et l'aménagement de la parcelle après les travaux. La détermination de la Municipalité va donc dans le sens des motionnaires et seule la temporalité, qui dépend du PGA, diffère.

Le Groupe SPI veillera à ce que, une fois le PGA révisé, ces logements puissent être mis au plus vite sur le marché, sans destruction sur les parcelles alentours.

M. Monney comprend et accepte la position de la Municipalité et transforme cette motion en postulat.

Au vote, par 36 avis contraires, 35 avis favorables et 6 abstentions, le postulat est classé.

12. Motion du Groupe SPI « Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires » – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

M. Baptiste MULLER intervient en ces termes :

« Cette motion soulève une problématique importante qu'est la vie de quartier et le maintien du lien social intergénérationnel. Le sujet mérite que l'on s'y intéresse. C'est ce que fait déjà la commune actuellement par le biais du diagnostic social. Il est logique de vouloir d'abord étudier les conclusions du diagnostic avant de se lancer dans un tel projet.

Le projet de Pro Senectute, dans sa version actuelle et comme demandé par la motion, n'intègre pas l'entier des habitants des quartiers concernés. Il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de développer les liens intergénérationnels en impliquant uniquement les seniors.

Finalement, l'engagement de Pro Senectute dans la démarche s'éteint au bout de quelques années, ce qui oblige la commune à prendre le relais du projet. Cela n'est pas sans engendrer des coûts financiers. Il s'agit également d'un aspect à ne pas négliger.

Pour ces raisons, je vous invite à refuser la prise en considération de cette motion. »

M. Laurent BEAUVERD remercie la Municipalité pour sa prise de position. Il constate que bien qu'elle ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion, sa détermination est sans enthousiasme.

Le Groupe SPI comprend la volonté de la Municipalité d'avoir une vision globale ainsi que la position de M. Müller. Toutefois, le maintien de la motion permettrait d'utiliser concrètement le diagnostic social en cours d'élaboration et de dégager des pistes de réflexion.

Par ailleurs, comme le mentionne la Municipalité dans sa détermination, la possibilité de donner d'autres réponses existe. Même si une réponse directe ne peut être donnée dans l'immédiat, le maintien de cette motion permettrait d'ouvrir la porte à de futurs projets.

M. Beauverd invite le Conseil à voter la prise en considération de cette motion.

Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO invoque l'article 62 du Règlement du Conseil et demande le renvoi de cet objet en commission.

M. Charles DIZERENS demande dans quel délai le résultat du diagnostic social sera disponible afin de pouvoir prendre position.

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que le diagnostic social, sous l'aspect analyse, a été présenté à la Délégation aux affaires sociales. Celle-ci a demandé à la Direction JSSL de faire un comparatif sur 3 communes pour dégager des pistes en termes de coût et de solutions élaborées dans les autres communes. Il sera soumis à la Municipalité au mois de décembre et des informations seront communiquées au Conseil au début de l'année prochaine.

Au moins 10 membres soutenant cette proposition, la prise en considération de la motion est renvoyée à l'examen d'une commission.

13. Interpellation Christine Dubochet "Toits végétalisés pour Morges Gare-Sud" – Réponse de la Municipalité

Mme Christine DUBOCHET remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle se réjouit de voir comment l'expression architecturale de l'école et de son préau sera l'occasion pour la commune d'une mise en œuvre de végétalisation de toiture, accessible aux élèves. Elle espère également y voir fleurir un jardin urbain, cultivé par les élèves et, pourquoi pas, le public. Elle remercie également M. Busslinger pour sa contribution réglementaire.

Elle profite pour adresser les félicitations de plusieurs citoyens morgiens concernant le Parc Charpentiers-Nord. C'est un petit vent optimiste qui souffle vers Gare-Sud.

14. Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique des bâtiments communaux » – Réponse de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES informe le Conseil que la Municipalité n'a pas eu le temps de se plonger sur cette interpellation et elle y répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal.

15. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce 2 réponses orales en plus des 2 réponses écrites reçues par courrier.

M. le Municipal Daniel BUACHE, en réponse à la question de M. Dizerens, déclare que la Municipalité a demandé à l'Association intercommunale de la PRM de soumettre un projet de Règlement de police général Le projet de règlement répondant à la Loi sur les Communes et dans les limites des compétences déléguées par l'article 5 des statuts de la PRM est depuis le 7 juillet en consultation auprès des communes partenaires et du Service des communes et du logement.

Le règlement contiendra les articles se rapportant aux décisions municipales, ainsi qu'aux règlements municipaux qui s'y réfèrent. La Délégation municipale Sécurité urbaine étudie actuellement ce projet et rapportera pour décision en séance de Municipalité.

Dès le règlement général de police adopté par le Conseil intercommunal de la PRM et validé par le chef du Département des Institutions et de la Sécurité, il sera alors nécessaire de prendre les mesures concernant le Règlement de police communal.

M. le Municipal Denis PITTET, suite à la question de Mme Dubochet, répond que, bien que la Municipalité salue l'initiative lausannoise *« Toits végétalisés de la ville »*, les conditions du PPA en la matière suffisent à garantir les besoins en agrément et verdure en ville, sans toutefois être insupportables pour les constructeurs.

Un soutien financier public n'est donc pas nécessaire pour le moment.

M. Philippe DERIAZ remercie la Municipalité pour ses réponses écrites. Il se félicite qu'une telle manifestation festive, spontanée, populaire et socialement bienvenue puisse se dérouler et que celle-ci se soit bien passée.

Il prend note qu'une cellule de coordination existe au sein de la PRM et qu'elle s'est réunie préalablement. Un problème réside dans le décalage entre la soirée des résultats et la soirée des promotions, la première étant plus festive.

Il se félicite également de la bonne ambiance et du peu de débordements, la Municipalité ayant précisé qu'il n'y avait pas eu de bagarres. Il nuance le propos en précisant qu'il n'y avait pas eu de dépôt de plaintes suite à des bagarres.

M. Deriaz relève que la police était bien présente, en civil, lors de la manifestation. Les avantages sont d'éviter les débordements et de garder la manifestation dans une bonne ambiance. Cela pose pourtant quelques interrogations aux participants ou à la population qui ont pu être touchés par les désagréments.

Il invite les représentants de la PRM à tenir compte des nombreuses interrogations soulevées à cette occasion pour améliorer sensiblement la politique de communication, puisque, visiblement, il y a eu une défaillance en la matière.

16. <u>Questions, vœux et divers</u>

M. Stéphane DEWARRAT souhaite remercier la Municipalité d'avoir mis à disposition sa salle, fraîchement rénovée, pour la passation des pouvoir au mois de juillet. Toutefois, ce fut un choc pour lui de constater que la salle avait été, à l'exception de quelques boiseries, entièrement repeinte en gris. Il souhaite citer l'auteur Paul Bissegger dans son ouvrage « *Les monuments d'arts et d'histoire du Canton de Vaud – La Ville de Morges* »: *« … Dix ans plus tard, encore d'importants travaux d'embellissement ont lieu à la salle du Conseil avec un lambrissage posé par le menuisier Débris, alors que le peintre Petitot est chargé de dorer et de décorer le plafond et que le plâtrier exécute trois corniches. (…) En 1743, le menuisier Jacob Sablet pose d'importantes boiseries dans la petite chambre du Conseil, actuelle salle de la Municipalité. »*

M. Dewarrat intervient en son nom et souhaite exprimer sa déception concernant le choix de peindre, ainsi que celui de la teinte utilisée dans ce lieu exceptionnel, tant par sa valeur historique pour les morgiens et au-delà, que par le côté émotionnel qu'il représente pour toutes les personnes qui s'y sont mariées comme Audrey Hepburn en 1969 ou lui-même en 2008.

Il a, lors des Portes Ouvertes, été rassuré par le retour des tableaux, mais cela apaise difficilement sa peine. Il espère que la mode du gris, à l'image de nombreuses nouvelles constructions, n'amène pas la Municipalité à voir la vie en gris, mais à prendre au sérieux le choix des couleurs et des matériaux pour la plus grande gaîté intérieure et extérieure, pour l'avenir de notre belle ville de Morges

Il admire cependant plus ou moins l'entier de cette rénovation et il félicite le bureau d'architecte Jean-Baptiste Ferrari, hormis pour la pièce précitée ainsi que sa voisine.

Dans un autre registre, M. Dewarrat demande si la Municipalité a pris possession du parc du square central Charpentiers-Nord et, si oui, les toilettes seront-elles prochainement ouvertes ?

Finalement M. Dewarrat explique qu'au printemps dernier, une jeune association de la région, le FabLab La Côte a écrit à la Municipalité concernant sa recherche d'un local et de soutien. Elle a reçu une réponse négative et quasi-formatée via le service communal adéquat concernant un lieu d'accueil.

Il est surpris, d'une part, qu'à priori le ou la déléguée à la vie associative et culturelle n'ait pas été dans la boucle et, d'autre part, que la Municipalité soit aussi inattentive à de nouvelles initiatives, dans l'air du temps et répondant peut-être à la motion Jean-Bernard Thüler.

Il explique qu'un FabLab est une sorte d'atelier nouvelle génération, ouvert au public, incitant ses utilisateurs au partage, à la création d'objets, d'appareils et de services répondant au souci de développement durable. On y retrouve imprimantes 3D, découpeuses laser, instrumentation électronique, PC, qui permettront dans un avenir proche de créer de nouvelles machines, souvent open-source dans des domaines divers comme le textile ou le jardinage, notamment.

Il espère que dans le futur, la Ville de Morges, saura être plus attentive à la création de nouvelles opportunités, de la forme associative à des ambitions entrepreneuriales, permettant à des jeunes et moins jeunes d'éclore et faire vivre, renouveler les activités morgiennes.

Il déclare ses intérêts, il fait partie depuis juin de cette association et dans notre salle du conseil, M. Xavier Durussel en est l'un des fondateurs.

Il espère qu'une porte s'ouvrira une prochaine fois, pour toutes et tous, pour n'importe quel projet prometteur, quel qu'il soit. Il remercie d'avance l'attitude positive et future de nos autorités."

M. le Municipal Denis PITTET remercie tous les Conseillers communaux qui ont répondu à l'invitation de la Municipalité et il était très heureux de voir autant de personnes présentes à cette occasion. Le succès des Portes Ouvertes du samedi a été au-dessus des attentes de la Municipalité, plus de 1'000 visiteurs ayant visité l'Hôtel-de-Ville entre 9h00 et 16h00.

Il revient sur l'intervention de M. Dewarrat et déclare que la Commission de construction s'est trouvée devant un choix de 4 couleurs pour la salle de la Municipalité. La teinte retenue a obtenu l'approbation de la Municipalité dans son ensemble, du Service des Monuments et Site, ainsi que de M. Bissegger en personne. Le choix de la couleur a donc fait l'objet d'une unanimité des décideurs potentiels.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que le square a été réceptionné le 20 juin 2014 à 11h00. A cette occasion, tous les éléments du parc ont été passés en revue et un certain nombre de défauts, dont celui des toilettes, ont été constatés. La Municipalité se bat depuis avec les promoteurs afin que la porte des WC, dont la serrure est le problème, fonctionne correctement.

Une solution a été proposée et les toilettes devraient être rapidement fonctionnelles.

M. le Syndic Vincent JAQUES ne se souvient pas du courrier dont il est fait mention dans l'intervention de M. Dewarrat et il souhaiterait en prendre à nouveau connaissance. La Municipalité recevant un nombre important de sollicitations, il est impossible de répondre favorablement à toutes. Il pourrait être imaginable d'introduire de critères de sélection, dont le premier serait la localisation de l'association ou du demandeur, ce qui pourrait déplaire à plusieurs associations. Il annonce qu'il relira ce courrier avec attention.

M. Philippe BECK, en aparté, s'étonne du délai pour le changement de la porte des toilettes du parc des Charpentiers-Nord.

Il remercie la Municipalité pour la réponse à ses questions. Il a été interpellé des réactions suscitées à la suite du dépôt de ces questions. Les réponses reçues de la Municipalité lui ont permis de mieux comprendre le rôle de la voirie et il souhaite en féliciter les responsables.

Il souhaite émettre un vœu en expliquant que notre alimentation génère plus de pollution que le secteur des transports. Un tiers des émissions de CO_2 provenant de la chaîne alimentaire, il vaut la peine de chercher à améliorer l'impact écologique des denrées alimentaires, surtout là où elles se produisent en quantité.

L'Ecole Hôtelière de Lausanne a mis en place un indicateur, BEELONG, basé sur cinq groupes de critères : la provenance, le mode de production, la saisonnalité, le degré de transformation et les émissions de CO_2. Cet indicateur est peu contraignant et facilite l'état des lieux des pratiques alimentaire, apporte

des pistes de réflexion et communique les bonnes pratiques aux consommateurs finaux. En outre, il est spécialement pensé pour réduire la charge de travail des équipes de restauration et se fait par l'analyse des bulletins de livraison.

Cet indicateur permettrait de faciliter la réponse aux postulats du Groupe SPI « Fourchette Verte pour l'ensemble de nos enfants » et du Groupe des Verts « Pour un approvisionnement local et de saison dans nos cantines et nos lieux d'accueil publics ».

BEELONG est actuellement testé auprès de 14 acteurs de la restauration, dont notamment l'Ecole Hôtelière de Lausanne, l'école Agrilogie de Marcelin, l'Ecole d'Agriculture du Valais ou encore l'Université de Lausanne. Ceux-ci sont encouragés à effectuer des achats respectueux de l'environnement afin de réduire l'impact écologique de la nourriture.

Mme Viviane Keller, cheffe de l'unité Développement durable de l'Etat de Vaud a souligné la pertinence de cet indicateur et a déclaré : *« L'article 23 de la Loi sur l'Agriculture Vaudoise prévoit que le Conseil d'Etat, à titre d'exemplarité, favorise la consommation de produits agricoles locaux dans les manifestations organisées par ses services ou ayant bénéficié de subventions ainsi que dans les établissements gérés par l'Administration cantonale. »*.

En 2015, le Canton de Vaud, avec l'appui de Coord21 – une association des collectivités de droit public de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable – va mettre sur pied des groupes d'échanges d'expériences qui s'attelleront aux achats alimentaires responsables.

Enfin Genilem Suisse, dont la mission est d'accompagner la création de jeunes entreprises innovantes, a octroyé son prix HES Vaud 2013 à Mme Charlotte de La Baume, principale inventeur de cet indicateur et désormais cheffe de projet pour le développement de BEELONG au sein de l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

Au nom du Groupe des Verts, M. Beck émet donc le vœu que la Municipalité étudie la pertinence d'introduire l'indicateur BEELONG dans toutes les cantines scolaires, UAPE et tous les lieux de restauration qui dépendent directement ou indirectement de la Ville et l'introduise si les résultats de cette étude sont concluants.

Dans un autre registre, M. Beck revient sur le rapport de gestion de la PRM et notamment sur les tâches optionnelles pour Morges. Il a été surpris de lire à la dernière page que *« Tout artiste de rue doit se présenter au poste de police pour y être auditionné et ce, en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire ».*

Il rappelle que cette année, 11 personnes n'ont pas reçu cette autorisation et il s'étonne que la police s'érige en juge de la qualité artistique. Selon ses informations, la police aurait répondu que cette audition vise à garantir un minimum de qualité et, ainsi, éviter la mendicité cachée.

Il se demande donc si c'est bien le rôle de la police de faire ces auditions et s'il ne faudrait pas laisser le public en juger.

Il souhaite obtenir plus de détail sur la manière de pratiquer et le but visé par ces auditions.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que dès le 1er janvier 2003, les activités soumises à autorisation sont régies par la Loi fédérale sur le commerce itinérant ainsi que par son ordonnance. Il y est stipulé que *« les artistes ambulants doivent faire une demande d'autorisation pour l'usage accru du domaine public dans la commune dans laquelle ils veulent se produire »*.

A Morges, la police du commerce, à qui la Municipalité a confié la gestion du domaine public, n'a pas de prétentions musicales. Cependant, elle doit s'assurer qu'il s'agit bien d'artistes comme mentionné dans l'article de loi lu précédemment et que, lors d'une brève audition, les sons entendus correspondent à de la musique. Il cite en exemple le cas d'une musicienne qui n'avait qu'une corde à sa guitare.

Le but recherché n'est autre que le respect de la tranquillité de chacun pour préserver le passant ou le résident d'une audition répétitive ou pénible. Pour ce faire, la police du commerce se réfère au Règlement de police, notamment en ce qui concerne l'atteinte à l'ordre, la tranquillité publique et les nuisances sonores.

Il précise que les autorisations sont délivrées gratuitement et que les artistes souhaitant se produire en ville sont les bienvenus. Il s'agit seulement de s'entendre sur la notion d'artiste.

Mme Caroline JOBIN SOUMAHORO rappelle que la rue Centrale est utilisée par de nombreux enfants allant à l'école du Square Central, ainsi que par des personnes se rendant au parc des Charpentiers-Nord. En principe, cette rue est interdite à la circulation, mais depuis plusieurs semaines, elle est utilisée par de nombreux automobilistes qui stationnent, selon elle, en toute impunité car ils ne sont pas frappés d'une amende, même en cas de passage de la police.

Elle invite les membres du Conseil communal à se garer à cet endroit plutôt que dans les zones payantes où le risque d'amende est plus élevé.

Mme Claudine DIND-PERROCHET revient sur la réponse de la Municipalité à la motion du Groupe SPI « Jean-Jacques Cart 9, pour ne plus tourner autour du pot ! » dans laquelle il est mentionné que la révision du PGA risque de prendre *« un certain temps ».* Elle demande à la Municipalité ce que signifie pour elle *« un certain temps »* et si celui-ci peut être évalué.

Elle demande également quand le groupe d'accompagnement inclus à fin 2012 dans la demande de crédit pour cette révision du PGA sera-t-il constitué ? Mme Dind-Perrochet rappelle qu'à fin 2013, les groupes politiques avaient été sollicités pour proposer des personnes à ce groupe d'accompagnement. Elle craint qu'il ne soit pas utilisé alors qu'il était clairement prévu dans le rapport de

la commission que ce groupe serait consulté sur les différentes étapes de la révision du PGA.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que la révision du PGA devrait prendre probablement plusieurs années. Il rappelle que la commune de Cossonay a mis près de 15 ans à faire adopter son plan et il estime que Morges devrait prendre beaucoup moins de temps.

Les travaux ont déjà commencé et le Comité de pilotage se réunira à fin octobre. Le groupe d'accompagnement sera convoqué à la suite de cette séance.

M. Richard BOUVIER souhaiterait rappeler que la commission chargée d'étudier la prise en considération de sa motion doit se retrouver au proscenium en fin de séance pour fixer une première date.

M. Pierre Marc BURNAND souhaite revenir sur l'Hôtel-de-Ville. Il trouve la teinte utilisée magnifique et lumineuse et le mobilier parfait, particulièrement confortable et fonctionnel. Il trouve aussi le bâtiment, ainsi rénové, clair et plaisant à vivre.

Il revient également sur la disposition de la salle du Conseil. Bien qu'il ait soutenu les demandes de changement, il estime qu'on ne peut déroger aux règles de symétrie et d'équilibre. A l'instar de la table du Bureau, il souhaite que le proscenium soit placé au centre de la salle.

Il remercie le Bureau de remettre l'ouvrage sur le métier et de réfléchir à une nouvelle disposition intégrant cette condition indispensable.

Finalement, il souhaite répondre aux propos de M. Thüler. Il s'exprime en ces termes :

« J'aimerais réagir aux déclarations de M. Thüler lors de notre dernière séance au sujet du Livre sur les quais et des agapes offertes par la Municipalité. Sur le moment, on a été plusieurs à se dire qu'il ne fallait surtout pas répondre pour ne pas donner à cette saillie plus d'importance qu'elle ne méritait, mais en relisant le procès-verbal, j'ai réalisé que ces assertions de potache en goguette, une fois gravées dans le marbre, prenaient d'un coup des allures de respectabilité qui rendaient nécessaire une mise au point.

Ma réponse tient en quatre observations.

La première, c'est que M. Thüler lance la charge tête baissée contre l'auteur du rapport de minorité relatif au subventionnement du Livre sur les quais en laissant entendre que ce dernier était contre le Livre sur les quais et opposé à toute subvention. Je mets au défi M. Thüler de trouver dans le rapport de minorité la moindre virgule qui ait des accents critiques ou même réservés à l'égard du Livre sur les quais. Et sans la jouer modeste, mais après avoir relu à froid les deux rapports, j'ose même affirmer que le rapport de minorité était au moins aussi élogieux, et probablement davantage, que le rapport de majorité.

Enfin je rappelle que ce rapport de minorité était favorable au doublement de la subvention accordée à cette manifestation et qu'à cet effet il proposait une aide annuelle de CHF 75'000.00. La seule différence avec le rapport de majorité tenait dans l'ampleur de la subvention, au motif qu'il est indispensable d'avoir une vision globale et qu'il est de bonne politique de répartir équitablement la manne des subsides communaux entre tous les acteurs de la vie culturelle morgienne.

Dès lors, de deux choses l'une : pour que M. Thüler soit si loin de la réalité, soit il n'a pas lu le rapport de minorité, ce qui est quand même fâcheux, soit il l'a lu et c'est beaucoup plus grave parce qu'alors il est de mauvaise foi en voulant récrire l'histoire à sa façon.

Deuxième observation : sur sa lancée, M. Thüler déclenche ensuite la grosse artillerie contre les «ténors du PLR» (c'est son expression). En quoi ont-ils fauté, ces ténors ? Voilà-t-il pas qu'ils ont eu le toupet d'avoir des goûts de luxe plus mesurés que M. Thüler en demandant à la Municipalité de réduire la voilure du côté des collations et des réceptions. Et pour sanctionner cet incroyable culot, M. Thüler leur demande de renoncer à participer à la partie dînatoire de la journée officielle du Livre sur les quais. En clair : les petits fours à ceux qui votent aligné couvert, aux autres le goulag. Tant qu'à faire, pourquoi s'arrêter en si bon chemin : dans le prolongement de cette logique fracassante, M. Thüler aurait pu aussi interdire l'Hôtel de Ville à ceux qui ont renâclé à sa rénovation, interdire tout passage par l'avenue de Marcelin à ceux qui ont émis des doutes sur l'utilité du giratoire de la Tour, et prochainement interdire la Grande-Rue à ceux qui auraient l'outrecuidance de s'opposer à la plantation des Belles de Boskoops et des Reinettes Clochards qui vont bientôt s'y épanouir en réponse au récent postulat des Verts.

M. Thüler voit dans cet esprit sacrificiel qu'il voudrait infliger aux représentants de droite l'occasion pour eux de prouver leur attachement à la responsabilité individuelle. Personnellement, je vois autre chose dans sa proposition, mais ça porte un nom qu'il serait indélicat de prononcer ici. Et si je ne suis pas autrement étonné que M. Thüler soit tenté par des méthodes qui font fureur dans les régimes totalitaires, j'ai la faiblesse pour ma part de continuer à penser que je vis dans une démocratie et que j'ai le droit d'avoir une opinion, et même de l'exprimer, sans être menacé sur-le-champ de devoir aller au lit sans souper.

Ma troisième observation est plus générale et a trait au sens que l'on doit donner à notre mission de conseiller communal. Si j'entends bien M. Thüler, cette mission consiste à voter aveuglément, non seulement dans la ligne d'une doctrine ou d'un mot d'ordre, mais encore en fonction des privilèges que cela peut nous apporter. Si on vote bien, on a droit à un su-sucre, si on vote mal, alors gare au bâton. C'est dire que notre vote devrait être guidé d'abord par les éventuels avantages qu'on pourrait en retirer ou par la crainte de représailles. J'espère ne pas trop étonner M. Thüler en lui confiant que ma philosophie est l'exact contraire, et je suis persuadé qu'elle est partagée par l'immense majorité d'entre nous : notre mission nous impose d'avoir toujours dans le champ de vision l'intérêt général, fût-il contraire à notre confort personnel et nos commodités immédiates.

Enfin ma dernière observation va aux prérogatives que M. Thüler croit pouvoir s'octroyer. Je ne sais plus si j'ai été invité à la manifestation du Livre sur les quais par la Municipalité ou par le Comité d'organisation, mais dans les deux cas ma remarque est la même : je ne vois pas par quel subterfuge ou quelle bénédiction divine M. Thüler pourrait s'arroger le droit de se substituer à la Municipalité ou à une Association pour décider à leur place qui elles peuvent se permettre d'inviter. Ça nous amène, puisque M. Thüler semble avoir un faible pour la littérature médiévale espagnole, à cette déclaration du petit-fils de Sancho Panza : «La forfanterie fleurit, mais ne porte pas de graine» …

Voilà, j'ai fini mon coup de sang : toute cette braillée pour dire que j'aurais eu beaucoup de plaisir à croiser M. Thüler au Livre sur les quais et surtout pendant la verrée au Casino, que j'ai appréciée pour sa convivialité, mais aussi pour son opulence et son ampleur malgré les coupes affreuses évoquées précédemment. »

Le Président répond que le Bureau s'attellera à trouver une solution pour la disposition de la salle.

Mme Edith Magali BARBLAN rappelle que la Municipalité a proposé aux membres du Conseil communal de pouvoir obtenir les documents par voie électronique afin de faire des économies de papier.

Elle doit malheureusement constater qu'à quasiment chaque séance, il manque des documents. En particulier, les annexes aux procès-verbaux, les règlements joints à un préavis qui sont systématiquement manquants.

Elle émet le vœu que la Municipalité trouve une solution à ce problème.

M. le Syndic Vincent JAQUES quittance les propos de Mme Barblan. La Municipalité veillera à ce que ces documents soient joints à l'avenir.

M. Adrien BUSCH revient sur un article du quotidien « 20 minutes » du 19 septembre dernier concernant la plateforme « Airbnb » permettant aux touristes et voyageurs de sous-louer des chambres L'article mentionne que la commission intercommunale pour la taxe de séjour de la Riviera a mené une action auprès des loueurs pour les sensibiliser à leurs obligations légales (inscription auprès de la police du commerce, déclaration des revenus de location aux impôts, autorisation du bailleur auprès du locataire et acquittement de la taxe de séjour). Il s'est avéré que 73 des 78 loueurs concernés n'étaient pas en règle.

Il demande à la Municipalité si ces représentants auprès de l'ARCAM ont déjà soulevé ce problème. Si oui, avec quel résultat et sinon, envisagent-ils de le faire ?

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la question de la taxe intercommunale de séjour est bien du ressort de l'ARCAM qui en a délégué la gestion opérationnelle à l'Office du tourisme. Une plateforme interactive (e-

arcam) permet de gérer l'ensemble des perceptions de la taxe de séjour sur le district de Morges. Il est dès lors possible de recenser toutes les taxes perçues depuis 2011 par établissement, type d'hébergement, commune et période.

Un contrôle est réalisé en début d'année pour l'exercice de l'année suivante. Les B n'B qui ne s'inscrivent pas auprès de l'Office du tourisme et n'informent pas la commune de la location d'une chambre peuvent échapper à la perception.

Plusieurs établissements ont été reportés comme n'étant pas inscrits. L'Office du tourisme va entreprendre une démarche de recherche et de croisement d'informations afin de compléter et surveiller cette liste.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h26

Le président	Le secrétaire
Yvan Christinet	Frédéric Ambresin